

COMMUNE D'UNIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 13 MARS 2023

Le lundi treize mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date trois mars deux mille vingt-trois en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Véronique ROMEYER, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusé : M. Laurent LAFRECHOUX.

Nombre de conseillers : **29** - Nombre de présents : **23** - Nombre de votants : **28**

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2023-03-07

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA PRÉVOYANCE DES AGENTS MUNICIPAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** de verser, à compter du 1^{er} avril 2023, une aide mensuelle de 7 euros pour les agents souscrivant une garantie prévoyance répondant aux critères de solidarité et de couverture de qualité prévus par les textes (en cas d'incapacité temporaire de travail : 90% du traitement indiciaire net ainsi que de la nouvelle bonification indiciaire et 40% du régime indemnitaire ; en cas d'invalidité, le montant de rente sera limité à 90%).

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 13 mars 2023.

Le Maire,

Christophe FAVERJON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20230313-DELIB2023-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2023

Affichage : 29/03/2023

